



DÉCISION n° 2025/09/0399

Objet : Services funéraires du Gard LORIOT
Convention de location d'espace publicitaire
arènes Jean Brunel 2025.

Retrait de la décision n° 2025/04/0182

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'évènementiel
D-2509-005185

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

VU la délibération n°2023/03/580 en date du 15 mars 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire ;

VU la décision n°2025/04/0182 en date du 28 avril 2025 portant sur la signature d'une convention de location d'espace publicitaire des arènes Jean Brunel 2025 entre les services funéraires du Gard LORIOT et la commune de Vauvert,

CONSIDÉRANT que le prestataire désigné par la décision n°2025/04/0182 a souhaité se désister avant signature de la convention de location d'espace publicitaire,

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'annuler cette convention de location d'espace publicitaire et de procéder au retrait de la décision prise en ce sens,

DÉCIDE

Article 1 : La décision n°2025/04/0182 en date du 28 avril 2025 est retirée,

Article 2 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 23 SEP. 2025

Pour le maire,
L'adjoint délégué aux festivités

Bruno Pascal



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... 23 SEP. 2025
- sa notification le.....
- sa publication le..... 23 SEP. 2025.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier